

# EMERGENCE

Fonds d'accélération

FAVORISER L'ESSOR DES TALENTS DE LA  
GESTION ENTREPRENEURIALE EN FRANCE

## ÉMERGENCE : CHIFFRES CLÉS

16 Institutionnels français actionnaires de la SICAV

1,2 Mds€ d'engagements cumulés

5 Compartiments lancés depuis 2012

20 Sociétés de gestion partenaires au 30 juin 2023

51 Fonds accélérés depuis 2012

32 Mds€ gérés par les sociétés partenaires au 30 juin 2023

Le Fonds d'accélération de Place EMERGENCE a été créé en 2012 à l'initiative de PARIS EUROPLACE, avec le soutien du Pôle de compétitivité FINANCE INNOVATION et de l'AFG.



Son objectif est de **confier des capitaux à gérer à des sociétés de gestion entrepreneuriales** françaises ou européennes afin d'**accélérer leur développement** et de **favoriser leur visibilité** auprès des grands investisseurs.

Constituée sous forme de SICAV à compartiments, EMERGENCE est dotée d'une **gouvernance spécifique** où les investisseurs institutionnels sont à la fois **initiateurs des orientations stratégiques** du fonds de Place, **acteurs de la décision finale d'investissement** dans les fonds recommandés par le gérant délégué, et **partenaires associés à la croissance des revenus** des sociétés de gestion accélérées.

Pour détecter, analyser et investir dans les meilleurs fonds actions ou sur les stratégies de performance absolue proposées par des sociétés de gestion indépendantes talentueuses et innovantes, EMERGENCE s'appuie sur l'expertise internationalement reconnue de **NewAlpha Asset Management**.

Depuis plus de 10 ans, EMERGENCE, grâce au soutien de nombreux investisseurs institutionnels, est devenu un **atout reconnu pour la place financière de Paris**, contribuant à renforcer son attractivité et son positionnement incontournable dans la gestion d'actifs, au sein de l'Union Européenne post-Brexit.

### LES 3 OBJECTIFS DE LA SICAV EMERGENCE

- **PERFORMANCE** Offrir un rendement attractif à travers le potentiel de surperformance des meilleurs fonds des sociétés de gestion indépendantes soigneusement sélectionnées, augmenté d'un supplément de rentabilité issu du mécanisme du partage de revenus.
- **INNOVATION** Cibler des approches de gestion originales hors des standards de l'industrie proposées par des sociétés de gestion peu ou pas connues des institutionnels.
- **RESPONSABLE** Encourager la diffusion des meilleures pratiques en matière d'investissement durable chez les sociétés de gestion entrepreneuriales, en vue de les aligner aux attentes des investisseurs institutionnels.

### ... ET UNE AMBITION

Inciter les investisseurs institutionnels à investir ensemble pour contribuer à l'essor des entrepreneurs de la gestion d'actifs et renforcer le leadership français en Europe.

ÉMERGENCE EST SOUTENU PAR 16 INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS FRANÇAIS



LA PROPOSITION DE VALEUR FAITE AUX INVESTISSEURS



### PERFORMANCE

- Identifier les boutiques de gestion et les fonds méconnus qui présentent une réelle capacité à délivrer de la surperformance.
- Bénéficier du potentiel de développement à long terme (8 ans) des sociétés de gestion accélérées à travers le mécanisme du partage de revenus.



### INNOVATION

- Découvrir des sociétés de gestion porteuses d'innovations à travers les analyses et les due-diligence approfondies menées par NewAlpha.
- Elargir le périmètre d'investissement accessible aux investisseurs institutionnels par une mutualisation de la contrainte du ratio d'emprise.

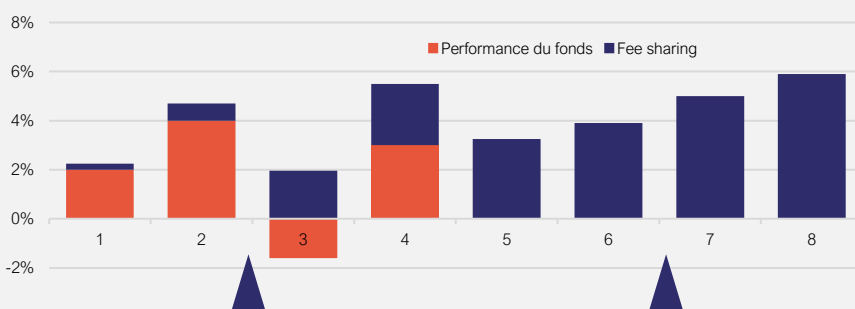


### RESPONSABLE

- Promouvoir les meilleures pratiques en matière d'investissement responsable grâce à la politique ESG d'EMERGENCE, établie et mise à jour sur la base des positions partagées par les investisseurs institutionnels.
- Positionner l'extra-financier parmi les critères d'investissement des nouveaux compartiments de la SICAV suivant les exigences croissantes des investisseurs institutionnels.

L'ORIGINALITÉ D'ÉMERGENCE: LE PARTAGE DE REVENUS AVEC LES GÉRANTS

Illustration de l'impact financier du partage de revenus



#### Accélération: les 4 premières années

Les investisseurs reçoivent la performance de leur investissement et une part des revenus du gérant, définie dans le contrat d'incubation.

#### Développement: 4 années suivantes

Au-delà de la période d'accélération, les investisseurs ont l'option de racheter leurs parts, mais participent dans tous les cas à la croissance du gérant accéléré.

EMERGENCE applique un modèle qui vise à aligner les intérêts à moyen terme entre les sociétés de gestion sélectionnées les investisseurs de chacun des compartiments.

En contrepartie d'un investissement significatif sur 4 ans dans le fonds accéléré, le compartiment reçoit une fraction des revenus générés par la société de gestion pendant 8 ans et peut ainsi bénéficier de sa croissance.

Ce mécanisme de partage de revenus, illustré ci-contre, apporte un complément de performance aux investisseurs qui peut être très significatif si la société de gestion se développe rapidement.

### DES SOCIÉTÉS DE GESTION SÉLECTIONNÉES PAR EMERGENCE



### LA PROPOSITION DE VALEUR FAITE AUX SOCIÉTÉS DE GESTION



#### ACCÉLÉRATION

Investissement significatif, libre de ratio d'emprise, dans les fonds sélectionnés, sans prise de participation dans le capital des sociétés accélérées

Capitaux stables à horizon moyen terme (3-5 ans selon le compartiment)



#### NOTORIÉTÉ

Reconnaissance du statut conféré par l'accélération d'EMERGENCE

Proximité avec les investisseurs institutionnels d'EMERGENCE

Visibilité nationale et internationale



#### SÉLECTIVITÉ

Due diligence investissement, opérationnelle et extra-financière exhaustives et rigoureuses

Approche ESG démontrée dans le processus de gestion des fonds



#### ACCOMPAGNEMENT

Accès privilégié aux investisseurs institutionnels

Conseil sur le déploiement d'une gestion responsable adaptée aux critères des institutionnels

### PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION DES INVESTISSEMENTS

- Potentiel de performance du fonds sélectionné
- Caractère innovant et original de la stratégie
- Diversification apportée par l'investissement
- Qualité du management de la société de gestion et de l'équipe de gestion du fonds sélectionné
- Volonté de la société de faire évoluer ses processus afin de s'adapter aux prérequis des investisseurs institutionnels
- Capacité de la société de gestion à tirer parti de l'investissement d'accélération
- Respect des termes du partenariat, notamment concernant les démarches d'investissement responsable

### DÉMARCHE RESPONSABLE D'ÉMERGENCE

En intégrant une démarche responsable, la SICAV EMERGENCE s'engage à :

- Réaliser une double analyse ESG au niveau de la société de gestion et des fonds
- Evaluer la maturité en investissement responsable grâce à méthode de scoring élaborée par les équipes de NewAlpha
- Sensibiliser la gouvernance des gérants entrepreneuriaux à leur engagement dans l'investissement responsable
- Produire des reportings extra-financiers sur les compartiments transparisés (données ESG et Carbone) conformes aux attentes des institutionnels
- Identifier les axes d'amélioration pour les sociétés de gestion et les fonds sélectionnés

L'évolution régulière des indicateurs ESG des sociétés de gestion montre leurs progrès en matière d'investissement responsable.

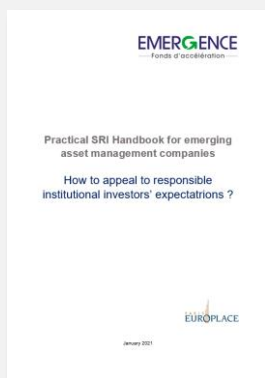
#	Critères Société	Description
1	Formalisation de la démarche RSE	Charte IR, Code de transparence, mention des ODD, engagements ESG pris par la société
2	Signature des PRI, initiatives de Place	PRI, CDP Climate Change, Climate Action 100+, SBTi, TCFD
3	Degré de conviction du management dans l'IR	Ancienneté de la démarche, motivation du mgt, degré d'adhésion de l'équipe
4	Moyens dédiés à l'ESG	Personnes dédiées ou ETP, budget alloués aux fournisseurs externes
5	Qualité de la gouvernance	Ethique, respect des minoritaires, turnover des équipes, partage de la valeur
6	Parité homme / femme	Indicateurs de représentativité (board, gestion et globale), écart rémunération
7	Fonds labellisés ou fonds thématiques ESG	Proportion de fonds concernés, projets à 1/2 ans
8	Stratégie IR de la société de gestion à moyen terme	Cohérence et ambition du business plan ESG et de la stratégie climat
9	Transparence et communication	Formalisation de la stratégie RSE, article 173, accessibilité info ESG sur le site internet
10	Impact environnemental et social	Analyse des pratiques de l'entreprises : empreinte carbone, recyclage, gestion déchet

**Rating ESG de la société**

#	Critères Fonds	Description
1	Equipe de gestion: expérience et convictions ISR	Compétence spécifique, capacité d'adaptation aux exigences institutionnelles
2	Qualité des données ESG et Carbone utilisées	Audit des bases internes et accessibilité de la donnée aux équipes d'investissement
3	Recherche ISR réalisée en interne	Caractère différenciant du traitement de l'information, valeur ajoutée
4	Degré d'intégration de l'ESG dans la gestion	Exclusion; integration; engagement; impact; thematic
5	Objectif ESG du fonds	Notation ESG, réduction CO2, impact ODD
6	Cadre et limites de risk ESG	Règles internes, indicateurs utilisés, controverses, scénarios climatiques
7	Risque climat	Exclusion, indicateurs climat, trajectoire, outils d'évaluation des risques climatiques
8	Reporting extra-financier	Empreinte carbone, contributions ODD
9	Engagement et politique de vote	Considérations ESG dans la politique de vote, politique de dialogue actionnarial
10	Analyse ESG du portefeuille	Score ESG, Empreinte Carbone, Morningstar Sustainability Rating, Carbone Risk Score

**Rating ESG du fonds**

### UN EXEMPLE CONCRET D'ACCOMPAGNEMENT DES GÉRANTS



EMERGENCE a publié en 2021 un guide destiné aux sociétés de gestion entrepreneuriales afin de les aider à déployer leur propre démarche d'investissement socialement responsable (ISR).

Il a pour objectif de sensibiliser les sociétés de gestion aux exigences institutionnelles en matière d'ISR en proposant une feuille de route à mettre en place, soit à partir d'une gamme existante, soit lors de la création de la société.

Le guide a été réalisé sous la conduite de la commission ESG d'EMERGENCE avec l'appui de NewAlpha.

Rédigé à dessein en anglais, il est téléchargeable librement sur le site internet d'EMERGENCE.

### LE GÉRANT DÉLÉGATAIRE

NewAlpha est une société de gestion réglementée en France et spécialisée sur les sociétés entrepreneuriales des services financiers et des industries à forte composante technologique.



#### Chiffres clés :

- 3.0 milliards € d'AUM au 30 juin 2023
- 100% de clients institutionnels
- 400+ Emerging Managers analysés par an
- 30 collaborateurs dont 22 dédiés à l'investissement
- Expérience moyenne 17 ans

#### Faits marquants :

- Actionnaires: La Française (49%), MACIF (13%), Natixis IM (8%), collaborateurs (30%)
- Consultant pour plusieurs fonds de pension publics nord-américains
- Absence de conflits d'intérêts avec des activités de gestion directe
- Nombreuses récompenses internationales depuis 2011
- Signataire des PRI en octobre 2017
- Notation PRI 2021: A+

### CONTACTS

#### EMERGENCE

Bertrand du Guerny  
b.du\_guerny@EMERGENCE-acceleration.com  
+33 1 70 98 06 50

#### NEWALPHA ASSET MANAGEMENT (GÉRANT DÉLÉGATAIRE)

Benoit Donnen  
bdonnen@newalpha.net  
+33 1 44 56 49 52

Philippe Paquet  
ppaquet@newalpha.com  
+33 1 44 56 52 31

Thibaut Wagner  
twagner@newalpha.com  
+33 1 43 12 64 56

### AVERTISSEMENT

Le présent document vous est communiqué à titre confidentiel, et ne constitue en aucun cas une offre de souscription aux parts d'un fonds ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Dès lors, votre attention est attirée sur le fait que toutes les données présentées dans ce document ne sont qu'indicatives. Ce document est à destination exclusive d'investisseurs professionnels avertis au sens de la directive MIF.

NewAlpha Asset Management - Société par actions simplifiée au capital de 2 095 960 euros - RCS Paris 450 500 012 - N° TVA : FR 18450500012 - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'AMF sous le n°GP05000001 du 20 janvier 2005 (www.amf-france.org)